JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7346045901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7346045901

Cette annonce a été mise en ligne le **4 novembre 2023** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **61 - ORNE**

FIDAL
AVOCATS

FIDAL,
SOCIETE D'AVOCATS - 22190 PLERIN

« CADECAP Industrie Site de Flers »
Société par actions simplifiée au capital de 15 300 €
Siège social : 1, rue Saint-Eloi – Zone Artisanale – 61100 SAINT-GEORGES DES GROSEILLERS
431 440 288 RCS ALENÇON

ACQUISITION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 octobre 2023, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT D'ALENCON 1 le 23 octobre 2023, sous les mentions Dossier 2023 00025387, référence 6104P01 2023 A 01023, la société « SARL HAMON CLAUDE », société à responsabilité limitée au capital de 91 000 euros, dont le siège social est situé rue Robinson – Zone Industrielle – 61800 TINCHEBRAY-BOCAGE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 385 216 155 RCS ALENCON, a vendu à la société « CADECAP Industrie Site de Flers », société par actions simplifiée au capital de 15 300 euros, dont le siège social est situé 1, rue Saint-Eloi – Zone Artisanale – 61100 SAINT-GEORGES DES GROSEILLERS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 431 440 288 RCS ALENÇON, un fonds de commerce de fabrication et

négoce d'outillages de toute nature, notamment de vrilles et de tournevis, et de traitement de surfaces exploité à TINCHEBRAY-BOCAGE (61800) – rue Robinson – Zone Industrielle, pour lequel le vendeur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'ALENCON sous le numéro 385 216 155 , moyennant le prix de 60 000 euros s'appliquant pour 5 000 euros aux éléments incorporels et pour 55 000 euros aux éléments corporels.
Le prix des marchandises vendues sera déterminé au jour de l'entrée en jouissance.
L'entrée en jouissance a été fixée au 2 octobre 2023.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L. 141-12 du Code de commerce au siège de l'activité dont dépend le fonds vendu.

Pour avis

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex